

→ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun déchet derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !

→ Ce territoire est utilisé par un ensemble d'usagers.

Il se peut que vous croisie des chasseurs en période de chasse.



→ LA BROUETTE À BOUC

Dans les fermes isolées, comme celle des Mottes à Chasnaïs, les paysans plaçaient des bidons de lait dans une charrette attelée à un bouc. Ils menaient leur drôle d'attelage à la rencontre du laitier qui se déplaçait, lui, en charrette à cheval.

Recette

Les grillées de Mogettes



- Préparation : 10 minutes
- Cuisson des Mogettes (haricots blancs) : 1h30

- Plongez les *Mogettes de Vendée* dans 3 fois leur volume d'eau froide non salée (50g/personne).
- Laissez cuire doucement et rajoutez de l'eau si besoin, jusqu'à cuisson complète des Mogettes. Comptez environ 1h30. Ne salez qu'en fin de

cuisson afin de conserver la moelleux des Mogettes.

- Pendant ce temps, coupez votre *pain de campagne* en tranches épaisses et faites-les griller au grille-pain, au four ou, selon la tradition vendéenne, devant un feu de cheminée.
- Une fois grillées, frottez l'ail sur les tartines et recouvrez-les de *beurre salé*. Etalez par dessus les Mogettes tièdes et régalez-vous !

Plat typiquement Vendéen à partager en famille ou entre amis, à l'apéritif ou accompagné de quelques feuilles de salades et de jambon de campagne pour un dîner convivial au coin du feu !



Situation géographique



Plus de renseignements...

OFFICES DE TOURISME DU PAYS NÉ DE LA MER

- L'AIGUILLON-SUR-MER ..... 02 51 56 43 87  
www.laiguillonsummer-tourisme.fr / contact@laiguillonsummer-tourisme.fr
- LA FAUTE-SUR-MER ..... 02 51 56 45 19  
www.tourisme-lafautesurmer.fr / contact@tourisme-lafautesurmer.fr
- LA TRANCHE-SUR-MER..... 02 51 30 33 96  
www.latranchesurmer-tourisme.fr / contact@latranchesurmer-tourisme.fr
- LUÇON ..... 02 51 56 36 52  
www.tourisme-lucon.com / officetourisme.lucon@orange.fr
- ST-MICHEL-EN-L'HERM..... 02 51 30 21 89  
www.paysnedelamer-tourisme.fr / contact@paysnedelamer-tourisme.fr

POINT Î DU PAYS NÉ DE LA MER

- ST-DENIS-DU-PAYRÉ..... 02 51 28 41 10  
poledesespacesnaturels@gmail.com

Sentiers pédestres  
Les Chênes (2 boucles)



Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon

CHASNAIS

Marais Poitevin



1h30  
3h



Parking  
place de la mairie



2 x 4,5km  
9km



Départ de la place  
de la mairie

Balisateur  
jaune

Edition 2015 - Dépliants édités par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon avec le concours financier de la Région des Pays de la Loire - © IGN 2012 (Extrait de SCAN 250® - Autorisation n° 40-12.042) Conception-réalisation : Marion Création [ 02 51 87 68 20 ] / Pécose - Imprimerie Rochelaise - Crédit photos : Julien SUDRAUD, Fotolia.com, CdC et LPO





Point de départ



Aire de pique-nique



Traversée de route départementale



→ Chasnaï, nom poitevin provenant de «Chanae» dont la racine étymologique viendrait sans doute de «Causs» qui signifie (bois de chêne) ou plus probablement du latin populaire «Cassanus» qui est à la source du mot français «chêne». En effet, des chênes plusieurs fois centenaires ponctuent cette balade.

- 1 Chênes → Vous rencontrerez de nombreux chênes sur ce sentier rappelant l'origine du nom du village de Chasnaï.
- 2 Le routin «Guérin» → Dérivé de route, le «routin» est un petit sentier sinueux formé par le passage répété des animaux et des hommes dans les bois.
- 3 Le Loriot d'Europe → La parure du mâle, d'un jaune d'or éclatant, lui confère une allure exotique. Mais farouche et mobile, il est difficile à observer dissimulé dans les feuillages hauts des grands arbres. Son sifflement flûté est puissant et mélodieux.
- 4 Les quarante boisselées → «Une boisselée» est une unité de mesure de surface. Il fallait 6 boisselées pour faire 1 hectare. A la récolte, il était courant d'entendre les fermiers parler de «7 sacs de blé à la boisselée».
- 5 Paysage vallonné → Passant du marais à la plaine, d'anciennes îles, comme les villages de La Bretonnière ou La Claye, émergent du paysage. Une ancienne presqu'île s'avance même jusqu'à Saint-Denis-du-Payré. Un acte de 1463, sous le règne de Louis XIV, signale un important trafic portuaire et révèle ainsi que Chasnaï accueillait à cette époque, de nombreux navires de commerce.
- 6 Le Château des Voureuils → Datant des 17-18<sup>e</sup> s., voire des 15-16<sup>e</sup> s. pour ses parties les plus anciennes, cette propriété privée est difficilement visible au bout de son allée boisée. Ce vaste logis se compose d'un long corps (sur 2 niveaux) flanqué, de part et d'autre, de 2 tours rondes aux toitures d'ardoise défendues par une couronne de brèches (fortifications) qui lui donnent un aspect médiéval. 2 pavillons carrés d'entrée terminent les extrémités des ailes, dites «en retour d'équerre» (à angle droit).
- 7 L'aérodrome → Venant de Neuchâtel en Suisse, le premier avion à s'être posé sur ce qui deviendra l'aérodrome de Chasnaï, appartenait à Paul Crétegnny, propriétaire du Château des Voureuils. L'industriel, qui pilotait un Cessna en ce 8 avril 1968, «devait descendre extrêmement satisfait de ce premier atterrissage à moins de 300 mètres de sa résidence.»
- 8 La gare → L'ancienne gare de Chasnaï qui se trouvait autrefois sur la ligne de chemin de fer Luçon/Les Sables d'Olonne est en train de se refaire une beauté, la commune souhaitant, un jour prochain, lui redonner vie !
- 9 La charrière du Pas Mottou → Dans le marais, de nombreux chemins creux empruntés autrefois par les charrettes sont appelés «charrières». Surélevés, ils permettent de rejoindre les prairies du marais mouillé.